

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04/06/2024

Membres en exercice : **11**

Présents : **7** Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mr LECTEZ Mickaël, Mr MONCOMBLE Bernard, Mr DELIVEYNE Georges,

Représenté (e)(s): **0**

Excusé (e)(s): **2** : Mme DEON Christelle, Mr CHOPIN Hervé

Absent (e)(s): **2** : Mme WYPYSCZAK Dorothée , MORISS Martine

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 00

1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès verbal
- Tableau des permanences pour les élections du 09 juin 2024
- Désignation de trois membres propriétaires pour le renouvellement des membres du bureau de l'association de remembrement de Villers au Flos (AFR)
- Délibération modificative pour le budget
- Questions diverses

2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le procès verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance

3 - TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DU 09 JUIN 2024

08 h 00 à 10 h 30	CARTON Jean Bernard - CHOPIN Hervé
10 h 30 à 13 h 00	MONCOMBLE Bernard - LECTEZ Mickaël
13 h 00 à 15 h 30	DEMerval Fernand - SAILLIOT Michel
15 h 30 à 18 h 00	LECORNET Jean Marie - DELIVEYNE Georges

4 - DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES POUR LE RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DE REMEMBREMENT DE VILLERS AU FLOS (AFR)

Faisant suite à la correspondance de la Préfecture, direction départementale des territoires et de la mer, en date du 16 mai 2024, il est demandé de procéder à la désignation de trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Pour rappel, Monsieur le Maire est membre de droit.

Après délibération des membres du conseil municipal présents à la séance, ont été désignés : Mr CARTON Jean Bernard, Mr BOURSIN Edmond, Mr RONNEL Louis ou Mr BAUDUIN Jean Marie

Mr le Maire confirmera le choix avant la transmission de la délibération à la Préfecture.

5 - DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET

1. -

Faisant suite à l'état de provisionnement des créances non recouvrées transmis par la perception de Bapaume, pour les exercices budgétaires de 2013, 2016, 2018 et 2020, il est demandé de prescrire un titre pour l'exercice 2024.

Cette procédure permet d'apurer les comptes de la commune (montant global est de 1085,32€).

Bien que constatant le résultat négatif pour la commune, les membres du conseil municipal présent à la séance ne peuvent qu'accepter la délibération modificative au budget.

2.-

Monsieur le trésorier général de Bapaume a procédé à des modifications dans les lignes et chapitres budgétaires sans pour autant influencer sur le résultat final (ajustement d'interprétation),.

Après délibération, les membres du conseil municipal présents à la séance approuvent les modifications.

6. - QUESTIONS DIVERSES

Mr LECORNET

Fait part du non renouvellement de contrat de l'employé communal. Mr CARTON s'engage à procéder à la tonte des espaces verts pour le mois de juin. Mr DELIVEYNE apportera une réponse pour un nombre limité d'heures

Fait part de son mécontentement envers la société de chasse. En début d'année la commune avait acheté des arbres à la demande de la société de chasse. A ce jour ces arbres n'ont pas été plantés.

Le logement (au dessus de la mairie) loué par Mr THUILLIEZ et Mme CHOPIN sera libre le 31 août 2024. Demande le devenir de ce logement (le mettre à nouveau en location ?, éventuellement apporter quelques petits travaux))

Mr SAILLIOT

Demande le passage d'un huissier afin d'établir un constat sur le problème des véhicules de Mr DARDENNE et de l'insalubrité des partie annexes.

Fait un rappel sur les concessions au cimetière et la nécessité de se faire connaître auprès de la mairie (famille des défunts ou la personne en charge de l'entretien de la sépulture).

FIN DE LA SEANCE : 20 h 00